

CQP Technicien protection risques naturels

RNCP36402 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	230t, 200u
Formacode(s)	42883, 22028
Code(s) ROME	F1402, I1501
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3005T2 — Ouvriers des entreprises de travaux publics
Date d'enregistrement	25/04/2022
Date d'échéance	25/04/2025

Certificateur(s)

CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux publics**FRANCE TRAVAUX SUR CORDES · SIRET : 79457083800019**

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
DIMENSION CORDE	53830259700033	Former
FORMACAD	82120802200011	Former
FORMACAN	48974915000012	Former
FRANCE TRAVAUX SUR CORDES	79457083800019	Organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les entreprises de Travaux Publics spécialisées dans les travaux d'accès difficile ont besoin de techniciens capables à la fois d'effectuer des accès et travaux sur cordes, et de réaliser des ouvrages de sécurisation des voies de communication ou des habitations en milieu naturel.

Elles s'appuient donc sur des Techniciens Cordistes afin de les spécialiser dans la réalisation de ces ouvrages spécifiques. En effet, les difficultés d'accès, la technicité des opérations en milieu naturel, les exigences de sécurité, nécessitent des compétences particulières qui n'étaient pas disponibles sur le marché, ou pas évaluées. La profession a donc créé en 2014 une spécialisation, afin de disposer de techniciens qualifiés, et de s'assurer de la sécurité des chantiers réalisés, de la qualité des travaux et du respect des délais de réalisation. Depuis la création de cette certification, les entreprises peuvent embaucher du personnel opérationnel et compétent, ou, faire reconnaître les compétences de personnels expérimentés.

ACTIVITÉS VISÉES

Le Technicien de Protection des Risques Naturels effectue toutes les opérations nécessaires à la préparation et la sécurisation de son intervention sur le chantier, puis prépare le terrain, notamment par des opérations d'ancrage, de forage et de levage, et enfin installe l'ouvrage de protection contre les risques naturels. Ses principales activités sont :

- Préparation de l'exécution de l'intervention en toute sécurité
- Préparation des opérations de forage
- Réalisation du forage en respectant les consignes du responsable hiérarchique et les spécificités du terrain
- Montage de l'ouvrage de protection contre les risques naturels
- Clôture de l'intervention

Le technicien qui installe des ouvrages de protections contre les risques naturels en accès difficiles doit également posséder des connaissances techniques en lecture de plans, des notions de géotechnique, des bases de fonctionnement des matériels utilisés (mécanique, pneumatique, hydraulique).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le référentiel atteste treize compétences :

Participer à la préparation de l'intervention sur le plan matériel, logistique et sécuritaire, à partir des consignes écrites afin de garantir la sécurité des postes de production

Sécuriser l'intervention par une reconnaissance et en mettant en place les équipements adéquats dès le démarrage et pendant toute la durée de l'intervention

Préparer le terrain en utilisant les outils et techniques appropriés afin de réaliser l'installation des ouvrages de protection dans les meilleures conditions possibles

Réaliser la maintenance de 1er niveau des matériels et équipements en respectant les notices et procédures afin de garantir sa fonctionnalité et sa pérennité

Nettoyer la zone de travail évacuant les déchets et en respectant les procédures environnementales liées au chantier afin d'éviter tout risque de pollution et pour laisser le chantier propre

Préparer le matériel et l'outil de forage sur la base des caractéristiques de l'environnement et des plans de forage afin d'optimiser les opérations

Utiliser les engins et accessoires de levage, en fonction de leurs capacités, conditions et limites d'utilisation, afin de lever et déplacer une charge en toute sécurité

Installer le poste de forage en respectant la configuration du terrain et le plan d'exécution défini afin de faciliter le cheminement des équipes et l'amarrage du matériel

Forer le support en contrôlant en permanence le déroulé des opérations afin d'ajuster l'utilisation de la machine et de rester dans des conditions optimales de sécurité

Équiper la barre d'ancrage et l'injecter en suivant les procédures d'exécution afin d'assurer un scellement conforme aux exigences de l'ouvrage.

Renseigner la fiche de forage et d'injection nécessaire au contrôle de la réalisation de l'ancrage, afin de le réaliser dans les meilleures conditions

Préparer les matériels et matériaux nécessaires en fonction du type d'ouvrage et du mode d'approvisionnement, afin de faciliter l'assemblage

Assembler les éléments constituant tout ou partie d'un ouvrage en respectant la procédure de montage afin de garantir la conformité de l'installation

Blocs de compétences

RNCP36402BC01 — Organiser son intervention sur le chantier d'un ouvrage de protection contre les risques naturels

LISTE DE COMPÉTENCES

Participer à la préparation de l'intervention sur le plan matériel, logistique et sécuritaire, à partir des consignes écrites ou orales afin de garantir le démarrage du chantier dans les délais prévus

Sécuriser l'intervention à travers une reconnaissance et en mettant en place les protections adéquates dès le démarrage et pendant toute la durée de l'intervention

Préparer le terrain en utilisant les outils et techniques appropriés afin de réaliser l'installation des ouvrages de protection dans les meilleures conditions possibles

Réaliser la maintenance de premier niveau des matériels et équipements en respectant les notices et procédures afin de garantir sa fonctionnalité et sa pérennité.

Nettoyer la zone de travail en évacuant les déchets et en respectant les procédures environnementales liées au chantier afin d'éviter tout risque de pollution et pour laisser le chantier propre

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Carnet de compétences

- QCM-QROC
- Entretien avec le jury

RNCP36402BC02 — Réaliser un ouvrage de protection contre les risques naturels

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer le matériel et l'outil de forage sur la base des caractéristiques de l'environnement et des plans de forage afin d'optimiser les opérations

Utiliser les engins et accessoires de levage, en fonction de leurs capacités, conditions et limites d'utilisation, afin de lever et déplacer une charge en toute sécurité

Installer l'atelier de forage en respectant la configuration du terrain et le plan de forage défini afin de faciliter le cheminement des équipes et l'amarrage du matériel

Forer le support en contrôlant en permanence le déroulé des opérations afin d'ajuster l'utilisation de la machine et de rester dans des conditions optimales de sécurité

Équiper la barre d'ancrage et l'injecter en suivant les procédures d'exécution afin d'assurer un scellement conforme aux exigences de l'ouvrage

Renseigner la fiche de forage et d'injection nécessaire au contrôle de la réalisation de l'ancrage, afin de le réaliser dans les meilleures conditions

Préparer les matériels et matériaux nécessaires en fonction du type d'ouvrage et du mode d'approvisionnement, afin de faciliter l'assemblage

Assembler les éléments constituant tout ou partie d'un ouvrage en respectant la procédure de montage afin de garantir la conformité de l'installation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Carnet de compétences
- QCM-QROC
- Entretien avec le jury

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires de la certification Technicien protection des risques naturels sont susceptibles d'avoir un emploi dans les entreprises de travaux publics spécialisées dans les ouvrages de protection et sécurisation contre les risques naturels (80% des entreprises actrices de ce secteur), ou dans des entreprises de TP généralistes intervenant dans la protection contre les risques naturels (20%).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le Technicien de protection contre les risques naturels exerce généralement au sein d'une équipe et sous la responsabilité d'un chef de chantier ou d'un conducteur de travaux, dans des conditions d'accès parfois difficiles.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°2004-924, relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Note aux donneurs d'ordre et entreprises concernés par les travaux réalisés au moyen de cordes, du 5 décembre 2019 :

1.5 : l'entreprise intervenante retenue doit disposer des compétences nécessaires pour évaluer les risques, définir les méthodes d'intervention et de secours, organiser l'intervention en toute sécurité, notamment par la mise en place des équipes et des méthodes d'exécution des travaux adaptées.

3.2 : L'entreprise intervenante veille à confier les travaux à réaliser au moyen de cordes à des travailleurs techniquement compétents et dûment formés à ces techniques. À ce titre, l'employeur s'organise pour que les travailleurs concernés reçoivent une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage (article R. 4323-89 du code du travail).

Cette formation à la sécurité et au geste professionnel a principalement pour objet de permettre à chaque travailleur de s'approprier les comportements et les gestes les plus sûrs, les modes opératoires retenus pour l'exécution des tâches qui lui seront confiées, le fonctionnement des dispositifs de protection et de secours et les motifs de leur emploi, ainsi que les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre (articles R. 4141-13 et R. 4141-17 du code du travail).

3.3 : L'équipe réalisant les travaux au moyen de cordes est constituée d'au moins deux travailleurs relevant de la responsabilité du chef de l'entreprise intervenante, pour qu'en toute situation aucun des travailleurs de l'entreprise intervenante affectés à l'opération n'intervienne isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident (article R. 4512-13 du code du travail).

Chaque travailleur détient les compétences nécessaires pour travailler sur cordes, acquises notamment par le biais des formations dont il a bénéficié préalablement à son affectation au poste de travail (cf. paragraphe 3.2. Compétence des travailleurs).

Au moins un des travailleurs constituant l'équipe dispose des compétences pour conduire l'équipe et réaliser les travaux de façon autonome sur le fondement des modes opératoires qui lui sont remis par le chef de l'entreprise intervenante dont il relève (le CQP Technicien Cordiste ou le CATC atteste notamment de cette compétence).

Lorsque les travaux requièrent l'intervention de plusieurs équipes, chacune d'entre elles comporte au moins un travailleur disposant des compétences pour conduire l'équipe et réaliser les travaux de façon autonome.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 983 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B0X30 — Ouvriers peu qualifiés de l'extraction et des travaux publics · tension 3/5 (Modérée) B0X31 — Ouvriers qualifiés de l'extraction et des travaux publics · tension 5/5 (Très élevée) B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 797
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	13 %
Familles professionnelles (FAP)	B0X30 — Ouvriers peu qualifiés de l'extraction et des travaux publics B0X31 — Ouvriers qualifiés de l'extraction et des travaux publics B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le CQP Technicien cordiste est un prérequis au CQP Technicien

Protection des Risques Naturels.

L'exercice du métier requiert de posséder un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail à jour et un CACES n°9 engins TP.

Une maîtrise suffisante de la langue française écrite et orale est obligatoire, ceci afin de comprendre les instructions (orales et/ou écrites) qui sont destinées au candidat et trouver dans la documentation technique et sécurité les informations qui pourront lui être nécessaires.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de délivrance du CQP est paritaire et est composé de 4 personnes :
2 représentants du collège employeurs
2 représentants du collège salariés
Le jury peut valablement délibérer s'il y a un employeur et un salarié.

Base légale

Date de décision	25/04/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/04/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	6	0	100 %	—
2018	13	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP31050

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40283

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.francetravauxsurcordes.fr/les-certifications-cordistes/certificat-de-qualification-professionnel-technicien-protection-des-risques-naturels/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36402/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	100 %
Période	01/2023 – 10/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	10 450 €
Coût moyen par dossier	3 483 €
Durée moyenne	82 h

Période	11/2022 – 09/2023
France compétences	60 %
France Travail	28 %
Reste à charge titulaire	12 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.